

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7269
27 avril 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 26 AVRIL 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le 28 mars 1966, à 11 h 15, un appareil à réaction de l'Armée de l'air grecque a violé l'espace aérien turc et survolé le territoire turc en un point situé à 41° 37' de latitude nord et 26° 32' de longitude est, à 4 km au sud-ouest d'Edirne. Mon gouvernement a formellement protesté auprès du Gouvernement grec à la suite de cet incident.

Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP
